

DELIBERATION N° 82/108 : DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DIT "DU RAILLEU"/ENQUETE ADMINISTRATIVE PUBLIQUE/DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, rappelle à l'Assemblée que par délibération prise lors de sa précédente séance du 12 Juillet 1982, le Conseil Municipal avait décidé le déclassement du Chemin rural dit "du Railleu", le long de la voie ferrée S.N.C.F., au droit des parcelles 403 - 404 - 405 et 406.

Aux termes de cette décision, l'Assemblée avait sollicité l'ouverture d'une enquête publique administrative.

Le rapport favorable de la Direction Départementale de l'Equipement concernant le changement d'affectation en vue de son intégration dans les espaces verts nous étant parvenu, il convient de prendre les mesures nécessaires en vue de compléter le dossier d'enquête administrative publique concernant cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL  
après en avoir délibéré,

- désigne comme Commissaire Enquêteur Monsieur HAQUIN, Maire d'HEILLECOURT,
- demande à Monsieur le Maire de prendre un arrêté municipal fixant les modalités d'enquête concernant le changement d'affectation en vue de l'aliénation du Chemin rural dit "du Railleu",
- charge Monsieur le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à la publicité, conformément aux textes en vigueur.